

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Représentés : 5
Absent : 1
Date de convocation : 16 décembre 2022
Date d'affichage : 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Était absent excusé : CLAPPIER Pascal

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-12-143

Objet : Décision modificative budgétaire N° 4 Budget principal

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°4 sur le budget principal, qui consiste en des virements de crédits afin verser le solde de la subvention 2022 à Valloire tourisme.

En effet, les crédits relatifs à celle-ci étant répartis sur deux articles budgétaires, dont le reversement de la taxe de séjour, celui-ci est non chiffrable définitivement au moment de l'élaboration du budget primitif.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

Berger
Levrault

ID : 073-217303064-20221220-22_12_143-DE

Designation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	56 769,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7489 : Revers., restitution sur autres attributions de participations	59 684,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	116 453,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	3 883,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65737 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	120 336,80 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 883,00 €	120 336,80 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	120 336,80 €	120 336,80 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette décision modificative n°4 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement,

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget principal 2022 :

- 10 362 912.67 € en section de fonctionnement,
- 4 756 590.15 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 décembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 décembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°4 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



MAIRIE DE VALLOIRE
15100

Acte certifié exécutoire

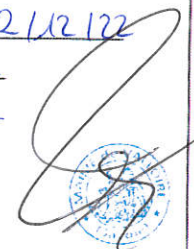
Transmission en Préfecture : 22/12/22

Publication : 22/12/22

Valloire, le 22/12/22

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.



MAIRIE DE VALLOIRE
15100